

TARIFICATION A POSTERIORI

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Système de tarification basé sur l'analyse de la sinistralité observée et le comportement réel de l'assuré pendant une période donnée. C'est un ajustement de la tarification a priori au regard de l'expérience industrialisé (fréquence, cout moyen, charge totale, etc.). Une corrélation est établie entre une prime initiale obtenue essentiellement sur une base prédictive et le système Bonus-Malus. Comparer Tarification a priori.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**